

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 14 mai 2014, à 20 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,  
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Claude Pothier, préfet.

Sont absents :

Louis R. Joyal	Yamaska
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière, M<sup>me</sup> Josée Bergeron, directrice des ressources financières et matérielles, M. Mario Dion, directeur de l'aménagement, et M. Maxime Salois, coordonnateur aux communications.

---

NOTE : À 18 h 30, les conseillers régionaux se réunissent en caucus.

---

2014-05-114 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-115 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 9 AVRIL 2014**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 9 avril 2014 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-116 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 25 MARS 2014**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC adopte le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique (CSP) du 25 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-117 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE DU 11 MARS 2014**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de la famille (CRF) du 11 mars 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-118 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DES COURS D'EAU DU 18 FÉVRIER 2014;**

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional des cours d'eau (CRCE) du 18 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-119 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la période du 4 avril 2014 au 8 mai 2014 et totalisant 1 292 982,86 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX**

M. le Conseiller régional Olivar Gravel présente le résumé des rencontres auxquelles il a participé depuis la dernière séance du Conseil de la MRC, soit :

- **Comité de pilotage de l'Écocollectivité**

Les sujets suivants y ont été abordés :

- Table de développement social;
- Forum économique le 18 septembre 2014.

- **Comité régional de la famille**

Les sujets suivants y ont été abordés :

- Politique familiale régionale :
  - Retour sur les projets (Chemin du poisson jaune, « Familles en fête » et « Pierre-De Saurel en santé »);
  - Conférence de presse le 15 mai concernant « Certifié famille »;
- Suivi des projets MADA :
  - Objectifs régionaux (modification du canevas)
  - Information concernant l'activité « Ensemble avec tous nos aînés » le 18 juin à 18 h 30;

- **Comité de suivi budgétaire**

Les participants ont discuté des priorités budgétaires pour 2015.

M. le Conseiller régional Denis Marion présente le résumé de la rencontre à laquelle il a participé depuis la dernière séance du Conseil de la MRC, soit :

- **Comité régional de la ruralité**

Lors de la rencontre du comité tenue le 30 avril, la représentante du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a présenté aux participants les grandes lignes de la troisième édition de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 (PNR3). Les membres du comité feront l'évaluation des projets réalisés dans le cadre de la deuxième édition de cette politique à leur prochaine réunion le 28 mai.

M. Marion rappelle la tenue du troisième colloque des Pactes ruraux de la Montérégie le 12 juin prochain à Venise-en-Québec sous le thème « Aller loin avec la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 » .

Dans un autre ordre d'idées, M. Marion, en tant que vice-président du conseil d'administration du Réseau québécois de Villes et Villages en santé, souligne la tenue de la rencontre régionale de Villes et Villages en santé en Montérégie le 29 mai prochain à Châteauguay, sous le thème du transport, de l'aménagement et de la santé. Il ajoute que M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis y fera une présentation sur le projet pilote du transport collectif en milieu rural dans notre MRC.

M. le Conseiller régional Gilles Salvat précise que l'assemblée générale annuelle de l'Office de tourisme se tiendra le 22 mai prochain.

M. le Préfet Claude Pothier fait le résumé des rencontres auxquelles il a participé depuis la dernière séance, entre autres :

- Rencontre d'information de la CPTAQ tenue à Saint-Ours le 16 avril concernant le dossier des îlots déstructurés. M. Pothier précise que les participants ont été déçus des renseignements obtenus puisque la CPTAQ exige que la MRC dépose une demande à portée collective pour l'ensemble de ses municipalités même si ce n'est que certaines qui sont intéressées, ce qui aurait des conséquences pour les municipalités ne désirant pas y adhérer.

- Conférence de presse tenue le 12 mai en présence de représentants de l'organisme Jeunes Adultes Gai-e-s (JAG) au cours de laquelle la MRC a hissé le drapeau arc-en-ciel en appui à la lutte contre l'homophobie. M. Pothier souligne que Pierre-De Saurel est la première MRC à manifester son appui à cette cause.
- 

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT INTRODUISANT DES MOYENS COERCITIFS POUR LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES MULTILOGEMENTS (FOURNITURE DE BACS BLEUS AUX LOCATAIRES)**

M. le Conseiller régional Serge Péloquin donne avis, qu'à une séance ultérieure du Conseil de la MRC, un projet de règlement portant sur le service de collecte des matières recyclables sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture, afin de prévoir des moyens coercitifs pour les propriétaires d'immeubles multilogements (fourniture de bacs bleus aux locataires) .

---

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPRÉSENTATION ET DE DÉPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL**

M. le Conseiller régional Gilles Salvat donne avis, qu'à une séance ultérieure du Conseil de la MRC, un projet de règlement sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture, afin d'établir une procédure de remboursement des frais de représentation et de déplacement des membres du Conseil de la MRC.

Une version préliminaire de ce projet de règlement est déposée aux membres pour analyse.

---

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPRÉSENTATION ET DE DÉPLACEMENT DES EMPLOYÉS DE LA MRC**

M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis donne avis, qu'à une séance ultérieure du Conseil de la MRC, un projet de règlement sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture, relativement au remboursement des frais de représentation et de déplacement des employés de la MRC.

---

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA MRC ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013**

La directrice des ressources financières et matérielles de la MRC, M<sup>me</sup> Josée Bergeron, présente aux membres du Conseil les résultats financiers de la MRC de l'année 2013. Par la suite, elle dépose aux membres le rapport financier consolidé au 31 décembre 2013.

En plus du rapport de l'auditeur indépendant, le document suivant est remis aux membres : « Présentation des résultats financiers 2013 ». Une version électronique de ce document sera mis en ligne sur le site web de la MRC dès le 15 mai prochain.

---

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2014**

Les membres du Conseil prennent connaissance des états financiers de la MRC pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2014.

---

2014-05-120 **CONFIRMATION DU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES RELIÉES À LA REPRÉSENTATION DES CONSEILLERS RÉGIONAUX AUX DIVERS COMITÉS ET ORGANISMES**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a nommé et nomme régulièrement des conseillers régionaux pour le représenter au sein de divers comités et organismes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le remboursement des dépenses inhérentes à ces représentations;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC autorise le remboursement des dépenses reliées à la représentation des conseillers régionaux au sein de ces comités et organismes, à l'exclusion du comité général de travail, du caucus et des séances du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-121 **AUTORISATION D'OCTROI D'UNE CARTE DE CRÉDIT À DEUX EMPLOYÉS, SOUS RÉSERVE DE LA SIGNATURE D'UN ENGAGEMENT (SERVICES DE LA COMPTABILITÉ ET DE L'INFORMATIQUE)**

CONSIDÉRANT que certaines transactions effectuées par téléphone ou par Internet, entre autres les réservations de chambres, les achats de fleurs, les donations à des causes, l'achat d'outils et de logiciels informatiques, etc., doivent généralement être garanties et acquittées par carte de crédit;

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun que l'agente de bureau et la technicienne en informatique détiennent une carte de crédit pour effectuer de telles transactions dans l'exercice de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens que la MRC autorise l'émission de deux nouvelles cartes Affaires VISA Desjardins;

CONSIDÉRANT qu'un engagement sera signé par les titulaires de ces postes concernant les règles d'utilisation de la carte Affaires VISA Desjardins ainsi que les directives internes liées à l'autorisation des dépenses s'y rattachant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel autorise l'émission de deux cartes Affaires VISA Desjardins pour les titulaires aux postes d'agent de bureau et de technicien en informatique;

Que lesdits employés signent le document d'engagement requis;

Que le directeur général ainsi que le directeur des ressources financières et matérielles de la MRC soient les personnes autorisées à la gestion du bassin de cartes Affaires VISA Desjardins, c'est-à-dire de procéder à l'émission, à l'annulation et à la modification des paramètres des cartes Affaires de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-122 **DÉCISION DE LA MRC CONCERNANT LE DOSSIER DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS**

CONSIDÉRANT qu'à la demande des membres du Conseil de la MRC une rencontre d'information avec les représentants de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) s'est tenue à Saint-Ours le 16 avril dernier concernant les demandes à portée collective prévues à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

CONSIDÉRANT que cette rencontre a permis aux représentants de la CPTAQ d'expliquer aux participants (élus et employés municipaux de la MRC) les conséquences de telles demandes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 59 de la LPTAA une MRC peut soumettre une demande à la commission aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole » et que cette demande peut porter sur un îlot déstructuré de la zone agricole assujettie à la LPTAA;

CONSIDÉRANT qu'à la rencontre d'information les représentants de la CPTAQ ont clairement indiqué que lors d'une telle demande, l'ensemble des municipalités de la MRC devait être inclus dans la demande, et ce, malgré le fait que certaines ne déterminent aucune nouvelle utilisation résidentielle dans leur zone agricole;

CONSIDÉRANT que cela implique que certaines municipalités ne désirant pas déterminer de nouvelles utilisations résidentielles dans leur zone agricole perdraient, par le dépôt d'une demande à portée collective, le droit de subdiviser les droits acquis dans leur zone agricole;

CONSIDÉRANT que cette situation crée un climat de division sur le territoire de la MRC, car certaines municipalités aimeraient bénéficier de la demande à portée collective, alors que d'autres ne veulent pas y adhérer pour éviter de perdre le droit de subdivision des droits acquis que possèdent certains immeubles situés en zone agricole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par :  
Appuyé par :

M. le Conseiller régional Gilles Salvas  
M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC demande à la CPTAQ de permettre aux municipalités désirant déposer une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA de le faire, mais sans toutefois lier les municipalités ne voulant pas y adhérer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-123 **ACCEPTATION PARTIELLE DE LA PARTIE B DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE RELATIF AUX PROJETS D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2014-04-102, octroyait à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. un contrat de services professionnels d'ingénierie au montant de 48 979,35 \$ taxes incluses relatif aux projets d'entretien de cours d'eau suivants :

- PARTIE A :
  - C1405 : Cours d'eau Cartier (Yamaska);
  - C1406 : Ruisseau Laplante, Branche 23 (Saint-Ours);
  - C1407 : Première Décharge Sainte-Catherine Ouest (Saint-Gérard-Majella);
  - C1410 : Cours d'eau des Benoit, Principale (Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Ours);
- PARTIE B :
  - C1408 : Ruisseau du Marais, Principale et Branche 5 (Sorel-Tracy) (optionnel);
  - C1411 : Ruisseau du Marais, Branche 1 (Sorel-Tracy) (optionnel).

CONSIDÉRANT que, conformément à cette résolution, la MRC bénéficie d'un délai de 90 jours à compter du délai de clôture du dépôt des soumissions pour étudier la possibilité d'octroyer les deux contrats optionnels contenus dans la partie B du document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité régional des cours d'eau (CRCE) concernant l'acceptation partielle de la partie B (projet C1408);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC, conformément à la recommandation du comité régional des cours d'eau :

- accepte d'octroyer le contrat de la partie B pour l'élaboration des plans et devis du projet C1408 sans le volet relatif à la surveillance de chantier et précise que les données ainsi recueillies pour le projet C1408 serviront à analyser la pertinence ou non de faire exécuter les travaux à court terme;
- rejette en totalité l'option relative au projet C1411;
- modifie en conséquence le montant total du contrat en fonction du bordereau de soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-124 **AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR CERTAINS TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU (PROJETS C1405, C1406, C1407, C1410)**

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la MRC prévoit réaliser cet été des travaux d'entretien dans les cours d'eau suivants :

- Cours d'eau Cartier (Yamaska);
- Ruisseau Laplante, Branche 23 (Saint-Ours);
- Première Décharge Sainte-Catherine Ouest (Saint-Gérard-Majella);
- Cours d'eau des Benoit, Principale (Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Ours);

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces cours d'eau sont sous la compétence exclusive de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que la MRC doit procéder par appel d'offres public pour la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise la greffière à publier sur SEAO et dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC l'appel d'offres relatif aux travaux d'entretien des cours d'eau suivants :

- o Cours d'eau Cartier (Yamaska);
- o Ruisseau Laplante, Branche 23 (Saint-Ours);
- o Première Décharge Ste-Catherine Ouest (Saint-Gérard-Majella);
- o Cours d'eau des Benoit, Principale (Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Ours).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-125 **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU PACTE RURAL**

Les membres prennent connaissance du rapport annuel d'activités du Pacte rural de l'année 2013 .

Après discussion sur le contenu de ce document,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel adopte ledit rapport annuel et autorise sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-126 **RATIFICATION DES SOMMES INVESTIES PAR LA MRC DANS LE PROJET DU PARC ÉOLIEN**

CONSIDÉRANT que depuis le début du projet du Parc éolien Pierre-De Saurel en 2011, la MRC y a investi, de façon temporaire, à même le fonds général et selon ses disponibilités, une somme de 2 528 166 \$;

CONSIDÉRANT qu'une partie de cette somme a été remboursée en décembre 2013 (1 440 000 \$) et en février 2014 (525 000 \$) au fonds général à même un financement temporaire (règlement d'emprunt numéro 205-11);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement d'emprunt, la MRC a la possibilité d'emprunter une somme maximale de 17,725 M\$, représentant l'équité de la MRC dans le projet du Parc éolien de Pierre-De Saurel;



CONSIDÉRANT que la MRC utilise le fonds général de façon temporaire, afin de limiter les frais d'intérêt relatifs au règlement d'emprunt, et ce, jusqu'à la mise en service du Parc;

CONSIDÉRANT que cette façon de procéder est sous la surveillance continue de la directrice des ressources financières et matérielles et ne nuit en rien au crédit de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- entérine l'investissement octroyé à Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C., le tout conformément au règlement d'emprunt numéro 205-11;
- autorise que les sommes soient avancées à même le fonds général de la MRC, pour ensuite être remboursées par un financement temporaire, et ce, jusqu'à ce que le Parc soit en service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-127

#### **ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU PARSIS**

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus (CRÉ) Montérégie-Est, à l'automne 2010, s'est vu confier par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) le mandat d'établir un partenariat formel avec l'ensemble des partenaires concernés par le développement des communautés, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale afin d'assurer la cohérence des actions et d'établir une vision commune des partenaires;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale (PARSIS) a été élaboré et adopté en octobre 2012 par le conseil d'administration de la CRÉ Montérégie-Est;

CONSIDÉRANT que le PARSIS a comme objectifs d'améliorer les conditions de vie des personnes et des familles en situation de pauvreté, de susciter l'innovation sociale en luttant contre la pauvreté ainsi que l'exclusion sociale et d'assurer la concertation et la mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée par la CRÉ Montérégie Est et le MESS pour la mise en œuvre du PARSIS (2012-2015) et pour la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

CONSIDÉRANT qu'une alliance supralocale pour la solidarité a été élaborée et signée en 2013 entre le triumvirat et la CRÉ Montérégie Est pour la mise en œuvre du PARSIS;

CONSIDÉRANT que les membres de ce triumvirat sont le Centre de santé et de services sociaux (CSSS), la Corporation de développement communautaire (CDC) et la MRC;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de cette alliance, le triumvirat a décidé de mettre sur pied une table de développement social qui lui permet d'assurer la concertation avec le milieu;

CONSIDÉRANT que la Table de développement social a réalisé un processus de priorisation des besoins sur le territoire et que de ce processus, trois priorités d'action furent identifiées touchant l'habitation, l'alimentation et l'éducation;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de sa résolution numéro 2014-05-21, le Conseil de la MRC adoptait la version préliminaire du plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT que deux nouveaux projets ont été ajoutés à ce plan d'action depuis cette adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC adopte la mise à jour du plan d'action régional pour la solidarité et l'inclusion sociale et confirme ainsi son engagement dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-128 **PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC À LA BRIGADE VERTE 2014**

CONSIDÉRANT la proposition budgétaire soumise par le Technocentre en écologie industrielle pour le projet de la Brigade verte de l'été 2014;

CONSIDÉRANT que la mission de cette brigade consiste principalement à sensibiliser la population sur :

- la gestion des matières résiduelles et le thème des 3RV;
- l'éradication de l'herbe à poux;
- la problématique de l'agrile du frêne;
- l'utilisation de l'eau potable de façon responsable;
- l'utilisation des transports collectifs sous toutes ses formes et l'utilisation de tout transport alternatif autre que les véhicules consommant du carburant fossile;

CONSIDÉRANT que les brigadiers seront présents sur l'ensemble du territoire de la MRC, notamment lors des activités estivales prévues dans les différentes municipalités de la MRC, tant rurales qu'urbaines;

CONSIDÉRANT que le budget présenté inclut deux options, soit : à quatre ou à six brigadiers;

CONSIDÉRANT que ce projet est réalisé en partenariat avec la Ville de Sorel-Tracy et le Technocentre en écologie industrielle ;

CONSIDÉRANT que ce projet environnemental correspond aux orientations de la démarche de l'Écocollectivité de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que le Conseil de la MRC :

- accepte de participer financièrement à la Brigade verte 2014 selon la proposition budgétaire à quatre brigadiers ;
- s'engage en ce sens à verser au Technocentre en écologie industrielle sa contribution de 15 000 \$;

- prélève ce montant de la somme perçue dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-129

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL INTERVENU ENTRE LES PRODUCTEURS AGRICOLES ET LA MRC CONCERNANT LES DÉVIATIONS CONVENUES DANS L'ENTENTE RATIFIÉE PAR LA COUR**

CONSIDÉRANT que, par bail signé entre la Municipalité régionale de comté (MRC) du Bas-Richelieu (devenue depuis la MRC de Pierre-De Saurel) et le gouvernement du Québec en date du 31 août 2001 et reçu par M<sup>e</sup> Bernard Tremblay, notaire, sous le numéro 991 de ses minutes, la MRC a obtenu « l'usage » de l'emprise ferroviaire désaffectée localisée, entre autres, dans les municipalités de Sorel-Tracy, de Saint-Robert, de Yamaska et de Saint-Gérard-Majella pour servir à l'aménagement d'un parc linéaire (construction d'un sentier nature multifonctionnel) voué à des activités de plein air telles que, mais non limitativement, l'aménagement d'une piste cyclable;

CONSIDÉRANT qu'à certains endroits le long de l'emprise louée par la MRC, des déviations peuvent être réalisées pour favoriser les pratiques agricoles puisque l'emprise traverse, entre autres, certains lots qui sont utilisés pour l'agriculture, ces déviations consistant à longer une limite de la propriété au lieu de la traverser en oblique sur l'emprise ferroviaire désaffectée;

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires intentées par l'Union des producteurs agricoles (UPA) et les producteurs agricoles devant la Cour supérieure du district de Richelieu et les diverses rencontres tenue par des représentants de la MRC, de l'UPA et des producteurs agricoles, concernant l'implantation d'un « parc linéaire »;

CONSIDÉRANT que les assiettes des déviations doivent être prises sur des lisières de terrains faisant partie des lots 127, 129, 130, 131, 132, 152, 153, 154, 667, 672 et 769 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Michel, comme montré aux plans annexés au projet de bail du 13 février 2008;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les producteurs agricoles et la MRC pour convenir des droits d'usage en faveur de l'une et l'autre des parties afin qu'en aucun temps ces droits d'usage ne puissent être interprétés comme des échanges de titres de propriété;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des documents, plans et projet d'acte, reflète avec exactitude les conditions établies aux termes de l'entente intervenue entre les parties le 13 juin 2005, laquelle avait été ratifiée par le Tribunal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise le préfet ainsi que le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC, l'ensemble des documents relatifs à la conclusion de ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-130 **ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE AU POSTE DE CONTRÔLEUR DU CONTRAT DE COLLECTE ET DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ)**

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Audrey Leclerc, contrôleur du contrat de collecte et de gestion des matières résiduelles, a quitté temporairement son poste le 25 avril 2014 pour un congé de maternité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'engager une ressource jusqu'en septembre 2014, avec possibilité de prolongation du contrat, et ce, durant la période de ce congé de maternité;

CONSIDÉRANT que la candidature de M<sup>me</sup> Danielle Leprêtre a été recommandée aux membres du Conseil pour ce remplacement;

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Leprêtre est entrée en fonction le 5 mai 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens d'entériner cette embauche;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC entérine l'embauche de M<sup>me</sup> Danielle Leprêtre au poste de contrôleur du contrat de gestion des matières résiduelles jusqu'au 30 septembre 2014, avec possibilité de prolongation jusqu'au retour du congé de maternité de M<sup>me</sup> Audrey Leclerc, le tout conformément aux conditions de travail et salariales convenues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**DÉPÔT DES STATISTIQUES DU PROJET PILOTE CONCERNANT LE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL (AOÛT 2013 À AVRIL 2014)**

Les membres du Conseil prennent connaissance des statistiques du projet pilote concernant le transport collectif régional pour la période d'août 2013 à avril 2014.

---

2014-05-131 **PROJET PILOTE DU SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL – INVESTISSEMENT SUPPLÉMENTAIRE ET PROLONGATION**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, en mai 2013, mandatait le Service de transport adapté et collectif régional (STACR) afin de mettre en place un projet pilote de transport collectif rural pour la période du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que le STACR anticipe un achalandage de plus de 3 000 transports à la date de clôture du projet pilote (2013-2014), soit trois fois plus que l'achalandage initialement prévu;

CONSIDÉRANT que la MRC désire poursuivre l'offre de service de transport collectif rural jusqu'au 31 décembre 2014 afin d'harmoniser les ententes en matière de transport collectif rural et de transport adapté également administrées par le STACR;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a prévu un investissement de 25 000 \$ à son budget 2014 afin d'offrir un service de transport collectif rural de qualité;

## EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC :

- s'engage à investir un montant supplémentaire de 10 000 \$ dans le cadre du projet pilote du transport collectif rural (2013-2014) étant donné l'achalandage excédentaire estimé jusqu'au 31 juillet 2014;
- autorise le STACR à soumettre au ministère des Transports du Québec (MTQ) une demande d'ajustement de sa contribution financière dans le cadre du projet pilote du transport collectif rural (2013-2014) pour un montant de 32 802 \$, représentant le double de l'investissement additionnel de la MRC (10 000 \$) et des contributions excédentaires des usagers (6 401);
- mandate le STACR afin qu'il poursuive le service de transport collectif rural sur son territoire aux mêmes conditions que celles du projet pilote et autorise à cette fin un investissement de 15 000 \$ de la MRC, en plus de la part des usagers estimée à 5 625 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 décembre 2014;
- approuve la demande d'aide financière du STACR au MTQ au montant de 41 250 \$ pour le maintien du transport collectif rural entre le 1<sup>er</sup> août 2014 et le 31 décembre 2014; cette somme représentant le double de la part du milieu (MRC et usagers).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-05-132

**NOMINATION DE L'OFFICIER DÉLÉGUÉ À L'ADMISSION ET DE DEUX SUBSTITUTS, CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE D'ADMISSION AU TRANSPORT ADAPTÉ**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel est l'organisme mandataire responsable du fonctionnement du comité d'admission dans le cadre de la Politique d'admissibilité au transport adapté;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 4.2 de cette politique, le Conseil de la MRC doit nommer un officier délégué à l'admission et s'assurer que les autres parties siégeant au sein de ce comité nomment leur représentant;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2009-08-210, a désigné le directeur du Service de transport adapté et collectif régional (STACR) de la MRC pour agir à titre d'officier délégué à l'admission;

CONSIDÉRANT la recommandation reçue du conseil d'administration du STACR concernant la désignation des représentants au comité d'admission (résolution numéro 2014-025);

CONSIDÉRANT que la MRC doit informer le ministère des Transports du Québec (MTQ) de la constitution et de la composition du comité ainsi que de toute modification qui y serait apportée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- nomme M. Guy Sylvain, directeur du STACR , à titre d'officier à l'admission, ainsi que M<sup>mes</sup> Christine Roy et Patricia Salvas, respectivement directrice adjointe et répartitrice du STACR, à titre d'officiers substitués;
- mandate l'officier à l'admission pour qu'il fasse les représentations nécessaires afin de s'assurer que le comité d'admission soit représentatif du milieu qu'il sert, et ce, conformément à la Politique d'admissibilité au transport adapté du MTQ.

Que copie de la présente résolution soit transmise au MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-133

#### **ENGAGEMENTS DE LA MRC CONCERNANT L'ENTENTE SPÉCIFIQUE EN IMMIGRATION**

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est veut conclure une entente spécifique régionale en immigration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et qu'elle sollicite en ce sens un engagement financier de la part des MRC de son territoire;

CONSIDÉRANT que lors d'une rencontre organisée par la CRÉ le 12 février dernier, les élus et les représentants des MRC de la Montérégie Est ont confirmé leur volonté à ce qu'une entente spécifique en immigration soit signée au palier régional afin d'assurer la pérennité des services de régionalisation offerts par les organismes présents en Montérégie Est en plus de mettre en oeuvre un plan d'action régional concerté visant l'attraction et l'établissement durable des personnes immigrantes;

CONSIDÉRANT que pour ce faire les MRC de la Montérégie Est ont exprimé leur volonté à mobiliser leurs efforts afin que soit réunie la contrepartie financière exigée par le MICC, soit environ 110 000 \$, pour mener des actions à portée régionale dans le cadre d'un plan d'action concerté et structurant;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens un investissement annuel est demandé aux neuf MRC de la Montérégie Est, à raison de 2 500 \$ par MRC pour une durée de cinq ans, afin de faire de l'immigration une stratégie de développement socioéconomique, et ce, sous réserve de la disponibilité financière annuelle provenant du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que la CRÉ de la Montérégie Est demande de plus à la MRC de Pierre-De Saurel de confirmer son engagement à devenir signataire de l'entente spécifique en immigration afin que puisse être comptabilisée dans le montage financier la somme de 7 000 \$ déjà investie pour les services offerts par l'Oriéthèque en matière d'immigration (Programme Accès-Région);

CONSIDÉRANT que cette demande s'inscrit dans le contexte où le financement accordé aux quatre organismes de régionalisation de l'immigration de la Montérégie Est (Granby, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean-sur-Richelieu et Sorel-Tracy) prend fin le 30 juin 2014 afin d'être confié à la CRÉ dans le cadre d'une entente spécifique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel confirme à la CRÉ Montérégie Est :

- son engagement à devenir signataire d'une entente spécifique en immigration;
- son engagement à investir 2 500 \$ par année durant cinq ans dans le cadre de la conclusion de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

### **ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

---

#### 2014-05-134 **APPUI AUX DÉMARCHES D'ACQUISITION DU DESTROYER NCSM IROQUOIS**

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy fêtera son 375<sup>e</sup> anniversaire en 2017;

CONSIDÉRANT que le Canada fêtera également en 2017 le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération;

CONSIDÉRANT que la Corporation du Site historique maritime de Sorel-Tracy inc. souhaite obtenir et sauvegarder le destroyer NCSM Iroquois qu'afin de commémorer ces deux événements;

CONSIDÉRANT que le destroyer NCSM Iroquois, construit au chantier naval de Marine Industries Ltd, est un élément majeur du patrimoine industriel régional;

CONSIDÉRANT qu'une correspondance officielle a été transmise par la Corporation le 10 janvier 2013 au ministre de la Défense nationale, M. Peter MacKay afin de lui demander de réserver, pour la Ville de Sorel-Tracy, le destroyer NCSM Iroquois lorsqu'il sera retiré du service et désarmé;

CONSIDÉRANT que le ministre Peter MacKay a répondu à cette demande le 25 février 2013 en indiquant que le ministère de la Défense nationale examinera toutes les options possibles en matière d'aliénation, y compris celle de faire un don;

CONSIDÉRANT qu'il sera dans l'intérêt de la Ville de Sorel-Tracy et de la région de Pierre-De Saurel que le NCSM Iroquois fasse partie du patrimoine à titre de bien commémorant un pan de l'histoire industrielle régionale;

CONSIDÉRANT que ce projet correspond aux objectifs de mise en valeur et de conservation du patrimoine de la Politique culturelle de la MRC et qu'il constituerait un attrait touristique pour la ville et la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- appuie la Corporation du Site historique maritime de Sorel-Tracy inc. dans ses démarches auprès du ministère de la Défense nationale pour obtenir le destroyer NCSM Iroquois;
- précise que cet appui ne constitue pas un engagement financier de la MRC envers la Corporation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-135 **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS CONCERNANT LA RÉVISION DE LA LÉGISLATION MUNICIPALE**

Les membres prennent connaissance de la résolution 2014-04-087 par laquelle la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de revoir la législation municipale.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel, en appui au Conseil de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours :

- demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de revoir la législation municipale afin de l'adapter aux réalités d'aujourd'hui et de permettre aux municipalités de pouvoir transmettre les avis de convocation par courrier électronique et que l'archivage électronique soit également reconnu;
- demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de revoir les montants à la hausse quant au régime général relatif à l'adjudication des contrats municipaux, et ce, selon la proposition suivante :
  - o jusqu'à 49 999,99 \$ : de gré à gré;
  - o de 50 000 \$ à 149 999,99 \$ : invitation auprès d'au moins deux fournisseurs;
  - o à partir de 150 000 \$ : publication dans un système électronique d'appels d'offres approuvé par le gouvernement;
  - o que les taxes soient exclues afin de ne pas pénaliser les municipalités en raison des fluctuations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-136 **APPUI À LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS PIERRE-DE SAUREL « AGIR POUR MIEUX VIEILLIR » CONCERNANT L'ARRÊT DE LA LIVRAISON DU COURRIER À DOMICILE PAR POSTES CANADA**

Les membres prennent connaissance de la demande d'appui reçue de la Table de concertation des aînés Pierre-De Saurel « Agir pour mieux vieillir » concernant l'arrêt de la livraison du courrier à domicile par Postes Canada.

CONSIDÉRANT que la livraison du courrier postal par les facteurs fait partie intégrante d'un tissu social pancanadien plus que centenaire;

CONSIDÉRANT que, pour de nombreux aînés et personnes à mobilité réduite, les déplacements occasionnés pour la collecte de leur courrier leur imposeront une contrainte additionnelle non souhaitable en ce qui a trait à leur qualité de vie;



CONSIDÉRANT que les facteurs représentent dans certains quartiers une présence et une forme de surveillance sociale fortement appréciée par de nombreux citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que les îlots de distribution n'assurent aucune sécurité en ce qui concerne le vol de courrier, incluant les risques d'agression physique reliée à celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC appuie la Table de concertation des aînés Pierre-De Saurel « Agir pour mieux vieillir » dans son opposition concernant l'arrêt de la livraison du courrier à domicile par Postes Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-137 **APPUI À LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE « PERFORMANCE DES ICI EN GMR » DE RECYC-QUÉBEC**

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 2014-04-077 reçue de la MRC de la Haute-Côte-Nord concernant la reconduction du programme d'aide financière « Performance des ICI en GMR » de Recyc-Québec.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel, en appui au Conseil de la MRC de la Haute-Côte-Nord, demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) de s'assurer que le programme « Performance des ICI en GMR » soit maintenu et bonifié afin que les intervenants du secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI) puissent contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action 2011-2015 de la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la liste de la correspondance.

---

2014-05-138 **AUTORISATION DE PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE DES MRC DU QUÉBEC DE LA FQM**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant la tenue de l'Assemblée des MRC les 4 et 5 juin 2014 à Québec;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le préfet, M. Claude Pothier, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Denis Boisvert, à le représenter à l'Assemblée des MRC de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Que les dépenses inhérentes à ces représentations soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-139 **AUTORISATION DE PARTICIPER AU COLLOQUE DES PACTES RURAUX**

CONSIDÉRANT la tenue du 3<sup>e</sup> Colloque des Pactes ruraux de la Montérégie le 12 juin prochain à Venise-en-Québec;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise M. le Conseiller Denis Marion, président du Comité régional de la ruralité, à le représenter à ce colloque.

Que les dépenses inhérentes à cette représentation soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-140 **FÉLICITATIONS À MADAME JOSÉE BERGERON POUR L'OBTENTION DU TITRE D'OFFICIER MUNICIPAL AGRÉÉ**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) concernant l'attribution du titre d'officier municipal agréé (OMA) à M<sup>me</sup> Josée Bergeron, directrice des ressources financières et matériel de la MRC ;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la MRC félicite chaleureusement M<sup>me</sup> Josée Bergeron pour l'obtention de son titre d'OMA de la COMAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2014-05-141 **CLASSEMENT DE LA CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que la correspondance reçue soit classée au dossier de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

---

**MENTION**

Départ de M. Le Conseiller régional Olivar Gravel à 21 h 20.

---

2014-05-142 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que la séance soit levée à 21 h 31.

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

---

Claude Pothier, préfet

---

M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière